



“Réflexénergie, pour des bâtiments plus performants sur notre territoire”

La Communauté urbaine de Dunkerque fait du développement durable son fil conducteur et traduit cet engagement dans le projet communautaire.

Assurer un développement durable et cohérent de notre agglomération, telle est notre volonté. La politique communautaire en matière d'énergie s'inscrit pleinement dans cette perspective.

À travers nos choix et nos actions, nous cherchons à inciter à une meilleure maîtrise de la consommation et à renforcer l'efficacité énergétique, afin de nous permettre de mieux lutter contre la précarité énergétique et réduire les effets du changement climatique.

Avec cette initiative, nous vous aidons à améliorer la performance énergétique de votre bâtiment et vous accompagnons dans les gestes économes.

Cette opération et les quatre axes qu'elle comprend illustrent concrètement les actions engagées par la CUD dans le cadre du Plan Climat Territorial. Elle contribue à atteindre d'ici 10 ans nos objectifs définis dans la Convention européenne des Maires, à savoir réduire de 20% nos consommations d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre, et développer 20% d'énergies renouvelables. Elle s'inscrit pleinement dans la logique de la Charte d'Alborg et du Protocole de Kyoto.

Dès maintenant agissons tous ensemble et ayons le “réflexénergie”.

Très cordialement,

Michel Delebarre

Ancien Ministre d'État

Député-Maire

Président de la Communauté urbaine de Dunkerque



Réflexénergie®

Dunkerque Grand Littoral



Pour plus d'informations, contactez :
la Direction Energie de la Communauté urbaine de Dunkerque
au numéro suivant :

Numéro Vert 0800 283 675

APPEL GRATUIT



Pertuis de la Marine
BP 85530 - 59386 Dunkerque Cedex 1
Tél. +33 (0)3 28 62 70 00

Réflexénergie®

Dunkerque Grand Littoral

les aides 2010-2014

Ambouts-Cappel
Bourbourg
Bray-Dunes
Cappelle-la-Grande
Coudekerque
Coudekerque-Branche
Craywick
Dunkerque
Fort-Mardyck
Grand-Fort-Philippe
Grande-Synthe
Gravelines
Leffrinckoucke
Loon-Plage
Saint-Georges-sur-l'Aa
Saint-Pol-sur-Mer
Téteghem
Zuydcoote

CONSEIL

ISOLATION

CHAUFFAGE

SOLAIRE

création : www.happyday.fr - photos : Communauté urbaine de Dunkerque



www.dunkerquegrandlittoral.org



Avec l'opération Réflexénergie, la Communauté urbaine de Dunkerque vous conseille et vous aide à améliorer la performance énergétique de votre bâtiment. Quelques soient votre situation et vos moyens, nous vous encourageons par étapes successives à mieux consommer l'énergie en réduisant vos consommations et donc les émissions de gaz carbonique qui y sont associées. Ce dispositif se caractérise par un accompagnement humain, financier et technique.

> L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN

 **Une équipe pour vous conseiller et vous accompagner dans votre projet**

La Communauté urbaine met à votre disposition 5 jours/5 un service gratuit de conseil sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Les conseillers Réflexénergie sont à votre disposition pour vous assister tout au long de votre projet : diagnostic, dossier d'aide, conseils...

Pour tout renseignement, prenez rendez-vous avec un conseiller au :



Numéro Vert 0800 283 675
APPEL GRATUIT

> L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER



Bouquet de travaux : isolation des combles ou toitures-terrasses, chaudière individuelle à condensation ou système solaire combiné

Participation communautaire	Statut d'attribution de l'aide	Critères techniques de l'aide
500 € de prime en ajout des autres aides Réflexénergie	Propriétaire occupant ou bailleur privé d'un logement individuel du territoire communautaire construit avant le 1 ^{er} janvier 2000	Critères des autres aides Réflexénergie

avec le partenariat exclusif de :



Isolation des combles et des toitures-terrasses

Personne éligible aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)	Personne non éligible aux aides de l'ANAH	Statuts d'attribution de l'aide	Critères techniques de l'aide
12 €/m ² à isoler dans la limite de 100 m ²	10 €/m ² à isoler dans la limite de 100 m ²	Propriétaire occupant ou bailleur privé d'un logement individuel du territoire communautaire construit avant le 1 ^{er} janvier 2000	<ul style="list-style-type: none"> Travaux réalisés par une société Partenaire Bleu Ciel d'EDF Matériaux possédant un ACERMI et/ou un marquage CE Matériaux ayant une résistance thermique R>= 6m² K/W pour les combles et R>= 3m² K/W pour les toitures-terrasses

avec le partenariat exclusif de :



Isolation des murs par l'intérieur ou l'extérieur

Personne éligible aux aides de l'ANAH	Personne non éligible aux aides de l'ANAH	Statuts d'attribution de l'aide	Critères techniques de l'aide
8 €/m ² à isoler dans la limite de 150 m ²	6 €/m ² à isoler dans la limite de 150 m ²	Propriétaire occupant ou bailleur privé d'un logement du territoire communautaire construit avant le 1 ^{er} janvier 2000	<ul style="list-style-type: none"> Travaux réalisés par une société Partenaire Bleu Ciel d'EDF Matériaux possédant un ACERMI et/ou un marquage CE Matériaux ayant une résistance thermique R>= 3m² K/W

avec le partenariat exclusif de :



Système solaire combiné (chauffage et eau chaude sanitaire)

Participation communautaire	Statut d'attribution de l'aide	Critères techniques de l'aide
1 400 € par installation	Propriétaire occupant ou bailleur privé d'un logement individuel du territoire communautaire neuf ou ancien	<ul style="list-style-type: none"> Travaux réalisés par une société labellisée QUALISOL COMBI Matériel certifié CSTBat ou Solar Keymark

avec le partenariat exclusif de :



Chaudière individuelle à condensation

Personne éligible aux aides de l'ANAH	Personne non éligible aux aides de l'ANAH	Statuts d'attribution de l'aide	Critères techniques de l'aide
1 000 € par installation	350 € par installation	Propriétaire occupant ou bailleur privé d'un logement du territoire communautaire construit avant le 1 ^{er} janvier 2000	<ul style="list-style-type: none"> Travaux réalisés par une société qualifiée Professionnel Gaz Matériel certifié CE

avec le partenariat exclusif de :



Chauffe-eau solaire individuel

Participation communautaire	Statut d'attribution de l'aide	Critères techniques de l'aide
400 € par installation	Propriétaire occupant ou bailleur privé d'un logement individuel du territoire communautaire neuf ou ancien	<ul style="list-style-type: none"> Travaux réalisés par une société labellisée QUALISOL Matériel certifié CSTBat ou Solar Keymark

avec le partenariat exclusif de :



> L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

La Communauté urbaine de Dunkerque vous propose un réseau de professionnels partenaires de l'opération Réflexénergie. La liste actualisée régulièrement des sociétés est consultable auprès des conseillers Réflexénergie ou sur le site Internet de la Communauté urbaine de Dunkerque www.dunkerquegrandlittoral.org